

### ✓ Identité de la Marque Ecole et du demandeur

Dénomination de la Marque Ecole	
Adresse <sup>1</sup> (établissement principal)	
Numéro UAI d'enregistrement <sup>1</sup> (établissement principal)	
Nom du représentant de la Marque Ecole	
Nom, fonction et coordonnées de l'interlocuteur de la demande	Nom : ..... Fonction : ..... Coordonnées : .....

### ✓ Informations sur le Bachelor – Pour l'ensemble de la Marque Ecole

Intitulé du Bachelor : .....

Secteur d'activité : .....

Nombre d'étudiants (& apprentis) (à date, tous établissements confondus le cas échéant)				
Année B1	Année B2	Année B3	TOTAL	Moyenne/promo

APE <sup>2</sup> (en heures)				
Année B1	Année B2	Année B3	TOTAL	Moyenne/an

<sup>1</sup> Si la Marque Ecole dispose de plusieurs établissements proposant le programme candidat au Label Bachelor FNEP, remplir le tableau joint en annexe I

<sup>2</sup> APE : Les Activités Pédagogiques Encadrées comprennent le face à face pédagogique (cours, TD...), la FOAD, les classes inversées, le travail personnel (ou de groupe) encadré donnant lieu à un livrable, l'encadrement des stages (temps passé au suivi individuel, regroupements éventuels, rédaction de rapport, mais pas le stage en lui-même), les travaux de recherche, autres (à préciser : .....).

Durée minimale en entreprise <sup>3</sup> (en semaines)				
Année B1	Année B2	Année B3	TOTAL	Moyenne/an

Taux d'insertion <sup>4</sup>	
<input type="checkbox"/> Poursuite d'études comprise	
<input type="checkbox"/> Poursuite d'études non comprise	
à 6 mois	à 2 ans

Effectifs moyens	
Etudiants	Apprentis / Contrats pro

 **Documents à joindre**

- Organigramme de la Marque et des établissements (le cas échéant) : **A FOURNIR**
- Certification(s) déjà obtenue(s) : Oui/ Non - Si oui, la(es)quelle(s) ? (attestation / certificat à fournir) :  
.....  
.....

 **Éléments de preuve**

Pour chaque indicateur, merci de lister les pièces justificatives jointes comme éléments de preuve. Les indicateurs 3 - 4 - 5 et 17 attendent des éléments de preuve pour chacun des établissements proposant le Bachelor.

Critère 1 : Certification Qualité de(s) l'Établissement(s)	
Indicateurs	Éléments de preuve joints
1. Le Label Bachelor ne peut être décerné qu'à un programme porté par une Marque Ecole qui a préalablement obtenu la Certification Qualité Certétudes.	
2. La Marque Ecole s'engage à communiquer sur le Label et à mettre en avant la charte et le code de déontologie de la FNEP.	

Critère 2 : Moyens (Humains / Matériels / Financiers)	
Indicateurs	Éléments de preuve joints – par établissement
3. Pour chaque établissement de la Marque Ecole, un minimum de 30 % des heures doit être assuré par des intervenants professionnels <sup>5</sup> des métiers	

<sup>3</sup> Quelle qu'en soit la modalité : stage, alternance, CDD, CDI, création d'entreprise, ...

<sup>4</sup> Préciser si c'est poursuite d'études comprise ou non comprise

<sup>5</sup> Sont considérés comme des intervenants professionnels des professionnels en activité (même à temps partiel) ou ayant quitté la profession depuis moins de 3 ans. Ils peuvent intervenir pour l'établissement sous différents statuts (salariés, travailleurs indépendants...)

auxquels le Bachelor prépare, en dernière année ou en moyenne sur l'intégralité du cursus.	
4. Chaque établissement de la Marque Ecole dispose d'un encadrement pédagogique et administratif en cohérence avec le nombre d'étudiants.	
5. Chaque établissement de la Marque Ecole dispose des moyens matériels et pédagogiques en rapport avec les objectifs du programme.	

### Critère 3 : Ingénierie pédagogique

Indicateurs	Eléments de preuve joints
6. Le diplôme du Bachelor ponctue au moins 3 années d'études après le bac.	
7. Le programme doit être construit et dispensé conformément au modèle européen ECTS.	
8. Le programme doit comprendre un minimum de 450 heures d'activités pédagogiques encadrées par an (hors stages).	
9. L'établissement doit avoir mis en place une ingénierie des compétences pour le programme Bachelor.	

### Critère 4 : Recrutement / Admission

Indicateurs	Eléments de preuve joints
10. L'établissement précise ses procédures et critères d'admission, y compris en admission parallèle.	

### Critère 5 : Contenu de programme

Indicateurs	Eléments de preuve joints
11. Si l'école délivre son propre titre ou certificat d'école, existence d'une instance (comité pédagogique) associant référents pédagogiques et professionnels.	
12. L'établissement doit démontrer que son programme de formation est construit de manière cohérente et en adéquation avec les objectifs visés.	
13. Le programme doit comprendre une moyenne minimum de 8 semaines par an, et au moins 10 semaines en 3ème année, en entreprise, quelle qu'en soit la forme (stage, alternance, CDD, CDI, activité indépendante, création d'entreprise, ...).	



14. Le diplôme du Bachelor vérifie un [niveau européen B1](#) minimum (ou équivalent) dans au moins une langue étrangère - à l'exception des professions réglementées (Vétérinaire, droit social...).

### Critère 6 : Sortie de formation - Evaluation et employabilité

Indicateurs	Eléments de preuve joints (par établissement pour l'indicateur 17)
15. Il existe un règlement d'examen qui indique clairement les procédures d'évaluation et de validation du Bachelor.	
16. L'établissement propose aux étudiants des services facilitant l'orientation à l'issue de la formation (accès à l'emploi, poursuite d'études).	
17. Chaque établissement de la Marque Ecole garantit : - soit un taux de placement minimum de 70 % à 6 mois, et de 80 % à 2 ans (poursuite d'études non comprise), - soit un taux global de succès minimum de 90 % à 6 mois, et de 95 % à 2 ans (poursuite d'études comprise).	

### Engagements de la Marque et des établissements

« La Marque » s'entend « la marque ou l'établissement ».

« En s'engageant dans le processus du Label Bachelor FNEP créé par la FNEP, la Marque :

- ✓ Atteste avoir pris connaissance des modalités d'attribution du Label Bachelor FNEP et s'engage à les respecter (voir la procédure de délivrance) ;
- ✓ Atteste avoir pris connaissance du référentiel du Label Bachelor FNEP (voir le référentiel de certification) ;
- ✓ Autorise la FNEP à publier sur son site Internet ou tout autre support, le nom de la Marque, et celui du Bachelor dans la liste des Bachelors certifiés, le cas échéant ;
- ✓ S'engage à communiquer sur le Label Bachelor FNEP qu'elle aura obtenu, sur son site Internet, sa plaquette institutionnelle et plus largement, sa documentation commerciale, selon des règles de communication définies.
- ✓

Fait le : .....

Signature

**Dossier à renvoyer à :**  
**FNEP – Label**  
**9 rue de Turbigo – 75001 PARIS**  
**[label@fnep.net](mailto:label@fnep.net)**

## ANNEXE I

### Au dossier de candidature au Label Bachelor **FNEP**

#### Informations sur les établissements

Pour chaque établissement proposant le Bachelor candidat au Label, préciser les informations ci-dessous

Site (Ville)	UAI	Autorisation légale d'ouverture (Nom de l'établissement et date d'ouverture)	Adresse